

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
du 14 février 2013

PROCÈS-VERBAL

Le quatorze février deux mil treize à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de Seully, légalement convoqué, s'est réuni salle du Conseil à la Mairie, sous la présidence de M^f Jacques AUPIC, Maire.

Etaient présents:

M. AUPIC, Mme MARTIN, MM. RAMBAULT, FUMARD, GABILLY,
Formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés: Mr Gilles BRARD, Mmes Rose BLANLUET, Aline CLARYS.

Mme Christine MARTIN a été nommée secrétaire.

Le Procès-verbal de la précédente séance, lu, a été adopté à l'unanimité.

- **Intervention de Monsieur Pascal BARROUX** responsable de la compétence Gaz au sein du **SIEIL** présentant succinctement la possibilité de créer un réseau de gaz propane sur la commune. Un article rédigé par ses soins et résumant son intervention sera publié dans le prochain bulletin communal

1° - Ecole :

- équipement informatique :

Monsieur le Maire rappelle la demande des Professeurs d'Ecole concernant l'achat d'une nouvelle unité centrale afin de remplacer celle existante, trop lente pour faire fonctionner correctement Internet. Un devis d'un montant de 779,79 € TTC a été fourni par la société Infotek. Monsieur le Maire rappelle que la Communauté de communes finance un tel achat à hauteur de 30% du coût hors taxe.

Après en avoir délibéré le Conseil accède à la demande des Professeurs d'Ecole et accepte le devis de la société Infotek.

Monsieur le Maire indique qu'une demande concernant le remplacement de quatre écrans à tube par quatre écrans plats a également été faite. La société Infotek doit présenter une offre de vente de quatre écrans plats d'occasion.

- conséquences de la réforme des rythmes scolaires :

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil le projet de réforme des rythmes scolaires tendant à répartir sur 9 demi-journées les 24 h d'enseignement hebdomadaires des élèves. A ces 24 h d'enseignement il convient d'ajouter dans la nouvelle grille à mettre en place : 1h30 de pause méridienne incompressible, 1 h hebdomadaire par enseignant d'Activités Pédagogiques Complémentaires, et un Temps d'Activités Périscolaires (à caractère facultatif pour l'instant tel que cela nous a été présenté par Mr l'Inspecteur de la circonscription) à la charge de la collectivité.

Il s'avère que la mise en place de cette réforme entraîne un surcoût tant au niveau de la surveillance dans la cour de l'école que du ménage lié à l'occupation des salles le mercredi matin. Ce surcoût est évalué à 650 € minimum par an (hors activités périscolaires) dans le cadre d'une pause méridienne de 1h45 minutes. La répartition des compensations financières accordées par l'Etat entre commune et communauté de communes devra tenir compte de ces coûts induits au niveau communal.

Après débat, le Conseil trouve plus judicieux d'attendre la rentrée 2014 pour mettre en place cette nouvelle grille hebdomadaire.

2° - Le point sur les travaux en cours dans la commune :

bornes à incendie :

La société SAUR a remplacé la borne à incendie de la Bassezière, déjà signalée hors d'usage lors de l'audit de 2009, pour un montant de 2142,37 € TTC.

Le conseil a également décidé le remplacement de trois capots et de quatre bouchons sur les poteaux d'incendie existants.

enfouissement des réseaux :

Monsieur le Maire indique que les travaux d'effacement des réseaux et d'éclairage public dans le bourg sont maintenant terminés. La réception des travaux a été signée le 30 janvier 2013 et les réserves mentionnées sur le procès-verbal de réception ont été depuis lors levées.

éclairage public du lotissement :

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil deux devis de la société Bouygues Energie concernant le remplacement des 9 candélabres du lotissement.

Le premier d'un montant de 11732,76 € pour des lanternes à l'aspect contemporain.

Le second d'un montant de 10946,99 € pour des lanternes identiques à celles du centre bourg et du coteau.

Monsieur le Maire rappelle que le SIEIL subventionne ce type de travaux pour un montant égal à $3500 \text{ €} + [(DC-5000) \times 30\%]$, DC = devis corrigé hors génie civil.

Le Conseil, à l'unanimité, décide du principe du remplacement des candélabres du lotissement et de la demande de subvention auprès du SIEIL ; le choix entre les deux types de candélabres sera fait ultérieurement.

aménagements paysagers,

La commune poursuivra cette année encore l'aménagement paysager entrepris dans le village :

Création d'un massif à proximité de la rue Latécoère à l'entrée sud du village réalisé par la société Harmony Paysages pour un montant de 1202,14 € HT.

Plantation d'arbres en bordure du Quincampoix sur le terrain des Cassons

Plantation d'une haie champêtre allant de l'église au Quincampoix, subventionnée par la chambre d'agriculture; un technicien doit venir courant mars pour monter le projet avec la commune.

réseau pluvial route de Morin

Monsieur le Maire fait part d'une demande d'un habitant concernant l'enfouissement d'une portion de réseau d'eau pluviale sur une longueur d'environ 60 m route de Morin.

Les services techniques de la Communauté de communes consultés pour les effectuer évaluent le coût de ces travaux à environ 2000 €.

Le Conseil décide à l'unanimité de faire réaliser ces travaux par les services de la Communauté.

réfection rue de l'Abbaye

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil les devis concernant la réfection de la rue de l'Abbaye. Il convient de séparer les travaux relatifs aux trottoirs dans la partie basse de la rue, entre le carrefour et la rue conduisant à la salle polyvalente, des travaux d'enrobé à réaliser sur la voie elle-même.

Les travaux de réfection et de réalisation des trottoirs empruntés par les scolaires pour se rendre à la salle polyvalente lors de la tenue d'activités périscolaires (musique, théâtre, gymnastique ...) peuvent faire l'objet d'une demande de subvention au titre du reversement des amendes de police. Cette partie des travaux se monte à 15 710,00 € HT. Après en avoir délibéré, le Conseil décide de la réalisation de cette partie des travaux et autorise le Maire à faire une demande de subvention au titre des amendes de police.

Les travaux d'enrobé sont fractionnés en deux portions : du carrefour de l'école jusqu'à la Croix et de la Croix jusqu'à la route du Coteau pour respectivement des montants de 12902,50 € HT et de 10456,00 € HT. Le Conseil décide de la réalisation de la portion basse de la rue et, en fonction des disponibilités budgétaires, exprime sa préférence pour y adjoindre la réalisation de la partie haute.

3° - AVAP – Subvention accordée par la DRAC

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil de la réponse de la DRAC, en date du 30 janvier 2013, au courrier envoyé le 29 novembre 2012, confirmant la prise en charge de la réalisation de l'AVAP à hauteur de 80% du montant HT de l'étude.

D'une part la communauté de commune ne souhaite pas s'engager au-delà du montant prévu au budget primitif pour cette action (15000 € pour Seuilly ET pour Candes), d'autre part la nouvelle communauté, effective au 1^{er} janvier 2014, date à laquelle l'étude ne sera pas achevée, ne reprendra pas cette compétence. Il en résulte donc qu'une part de financement, non encore clairement établie, reviendra à la commune elle-même. Il reviendra donc au Conseil de décider ou non de l'achèvement de cette procédure.

4° Questions diverses

a-Course cycliste « La roue tourangelle »

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil du passage dans notre commune le dimanche 21 avril de la course cycliste « La roue Tourangelle » selon l'itinéraire suivant :

Rte de Lerné – Rue de l'Abbaye – D117 route du Coteau jusqu'au carrefour avec la D24.
Plusieurs mesures de sécurité seront prises à cette occasion :

- arrêté d'interdiction de stationnement le long du parcours
- mise en place de barrières aux diverses intersections
- présence de personnes de la commune aux endroits les plus délicats (sortie de la rue de la pièce du Portail sur la route de Lerné ; carrefour route de Lerné – rue de l'Abbaye ; sommet de la côte de l'Abbaye – carrefour La Devinière) ; Mrs Rambault, Fumard, Gabilly assureront cette présence et fourniront pour transmission au service de la course une copie de leur permis de conduire.
- distribution dans les boîtes aux lettres des riverains d'une notice d'information fournie par le comité organisateur de la course

b-Mr Serge Gabilly fait part d'une demande de Mr le Curé concernant une table à mettre dans l'église.

Il sera regardé si la commune dispose dans ses réserves d'un tel mobilier.

L'ordre du jour ayant été épuisé, la séance a été levée à 21h